

Lyon, le 9 novembre 2020

Page 1 / 2

La Région se mobilise pour ses producteurs, agriculteurs et viticulteurs

Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a présenté le 5 novembre dernier un plan de 50 millions destiné à accompagner le commerce proximité dans le développement de la vente en ligne. Ces nouvelles aides sont également destinées à soutenir nos producteurs, agriculteurs et viticulteurs.

Ce nouveau plan régional cible les commerçants et artisans de proximité, avec ou sans point de vente, ainsi que les commerçants non sédentaires. La Région consacre un budget global de 50 millions d'euros au financement de ces aides, disponibles dès la fin de la semaine sur le portail de la Région. Ces mesures, accessibles également aux producteurs agricoles et viticoles, reposent sur trois volets :

➤ **Dispositif « moncommerceenligne » :**

La Région accompagne les commerces de proximité, artisans indépendants, avec ou sans point de vente, sédentaires ou non (hors franchise) dont l'effectif est inférieur à 10 salariés pour la création d'un site internet. L'aide s'élève à 1 500 euros, avec un taux d'intervention de 50%. Elle aura un effet rétroactif à partir du 1^{er} octobre. Les dépenses éligibles portent sur la création, la refonte ou l'optimisation d'un site internet ou d'un site d'e-commerce. Elles portent également sur l'optimisation de la présence web : publicité et solutions numériques pour muscler les ventes, solutions de fidélisation, frais de référencement, achat de nom de domaine.

Par ailleurs, la Région tient un annuaire sur son site internet des prestataires régionaux capables d'intervenir dans ce domaine auprès de ces entreprises.

➤ **Aide aux investissements pour la vente à distance et la commande à emporter :**

Il s'agit d'une aide directe aux investissements portés par les commerçants et les artisans indépendants avec point de vente dont l'effectif est inférieur à dix salariés et dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 million d'euros pour acquérir du matériel permettant de mettre en place la vente à distance et de favoriser le « click and collect » :

- Aménagements intérieurs et extérieurs : vitrine, comptoir... ;
- Equipements professionnels spécifiques, mobiliers, équipements informatiques, véhicules utilitaires de livraison... ;

Lyon, le 9 novembre 2020

Page 2 / 2

- Fournitures nécessaires de type « consigne ».

La subvention régionale est comprise entre 500 et 5 000 euros sur présentation des factures. Le taux de la subvention est de 80% maximum. L'intervention régionale a un effet rétroactif, à partir du 1er octobre.

➤ **Accompagner nos commerçants sur les marchés :**

Parce que nos producteurs, agriculteurs et viticulteurs ont besoin des marchés pour vendre leurs produits, la Région a également décidé de soutenir le commerce non-sédentaire. Il s'agit de financer les dépenses d'investissement liées à l'installation ou à la rénovation du point de vente, neufs ou d'occasion : véhicules, matériels, mobiliers, barnums, enseignes, parasols et équipements informatiques liés à l'activité commerciale. La subvention régionale est comprise entre 500 et 10 000 euros. Le taux d'intervention s'élève à 25% des dépenses éligibles. De la même façon, elle a un effet rétroactif à compter du 1er octobre

L'objectif de ces aides, accessibles à l'ensemble des commerçants et artisans, est de soutenir l'activité économique. La Région se mobilise pour ses producteurs agricoles et viticoles et **les aide à se développer sur internet, à développer la vente à distance et à vendre sur les marchés.**

